

# LE TRÉ\$ORIER

Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
2005 - 2006

- *Président* -

Jean Mignault, CA  
Ville de Québec

- *1ère Vice-présidente* -

Lyne Ouellet, CGA  
Ville de Saguenay

- *2ième Vice-présidente* -

Janick Lemieux, CGA  
Ville de Longueuil

- *Secrétaire* -

Vincent Vu  
Ville de Lévis

- *Trésorier* -

Pierre Bouchard  
Ville de La Tuque

*Administrateurs et*

*Administratrices*

Gilles Bélisle, CGA  
Ville de Drummondville

Céline Bussièrès, CGA  
Ville de Pincourt

André Côté, CA  
Ville de Gatineau

Sylvie Jean

Ville de Pont-Rouge

François Poulette, CGA, MA

Ville de Sherbrooke

Danik Salvail, CGA

Ville de l'Assomption

Gaétan Vandal, CA

Ville de Laval

- *Secrétariat* -

Nathalie Deneault  
Adjointe administrative

## MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour à toutes et à tous,

Déjà le mois de juin et les vacances bien méritées qui pointent à l'horizon. Celles-ci seront, comme à l'habitude, suivies par notre colloque annuel organisé encore une fois cette année par notre chef d'orchestre préféré : Pierre Bouchard (à ne pas confondre avec l'ancien joueur de hockey !).

Pierre et tous les membres de son équipe travaillent intensément aux derniers préparatifs afin de vous accueillir en septembre prochain à Sacacomie pour notre rendez-vous annuel. Les séances de formation et activités au programme vous plairont, j'en suis persuadé. Si ce n'est déjà fait, vous recevrez sous peu une invitation officielle ainsi que toutes les informations pertinentes. Il ne faut pas manquer ça !

En début d'année, nous avons procédé à notre campagne de renouvellement des cotisations annuelles. Bien que quelques personnes nous aient quittés, dont certaines pour la retraite, de nouveaux membres se joignent à notre Association et j'aimerais en profiter pour leur souhaiter la bienvenue. Nous aurons, j'espère, le plaisir de les rencontrer au prochain colloque.

Le monde des finances municipales est en perpétuelle évolution. Nous avons été particulièrement touchés au cours des dernières années par plusieurs changements importants. Et ce n'est pas fini. Plusieurs d'entre vous ont d'ailleurs participé en mai dernier à nos deux journées de formation qui avaient pour thème la comptabilisation des avantages sociaux futurs et le périmètre comptable. Merci à Gaétan Vandal pour l'organisation de ces rencontres, que nous pouvons qualifier de franc succès.

Par ailleurs, vous entendrez bientôt parler d'un nouveau modèle de présentation de l'information financière et de fiscalité agricole, ce dernier sujet étant d'ailleurs traité dans le présent numéro. Bonne lecture !

Jean Mignault, CA  
Président

## BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES

QUÉBEC - Marco Desroches, conseiller en gestion administrative

MONT-LAURIER - Johanne Nantel, trésorière

BAIE SAINT-PAUL - Benoit Boulianne, trésorier-adjoint

ILES-DE-LA-MADELEINE - Danielle Hubert, chef comptable

SAINT-SAUVEUR - Sylvie Dupuis, trésorière

CÔTE SAINT-LUC - Perry Tensel, trésorier

JOLIETTE - Louis-Martin Desrosiers, contrôleur financier

MONT-TREMBLANT - Claudine Leveillé, trésorière adjointe

BELOEIL - Josée Lapointe, directrice des finances et trésorière

BEACONSFIELD - Mario Miller, trésorier

SAINT-LAMBERT - Michel Tardif, directeur des finances

MONTRÉAL - Pierre Sauvé, chef de division

MARIEVILLE - Isabelle Laurin, trésorière

## SOMMAIRE

Mot du président ..... 1

Nouveaux membres ..... 1

Nouvelles du Comité consultatif sur  
les finances municipales ..... 2 - 3

Renouvellement de votre adhésion  
..... 2

Pacte fiscal ..... 3

Les états financiers des  
municipalités ..... 4

Croissance économique  
modeste pour le Québec ..... 5 - 6



~ ADRESSE ~

281, rue St-Paul Est, 2e étage Montréal (Qc) • H2Y 1H1  
Téléphone : (514) 499-1130 • Télécopieur : (514) 499-1737  
Courriel : agfmq@agfmq.com • Site web : www.agfmq.com

La dernière rencontre de ce comité, chapeauté par les gens du MAMR et sur lequel siègent des représentants de plusieurs associations municipales, a eu lieu le 17 mars dernier. Voici quelques informations concernant certains des sujets traités.

### 1 - Le manuel de présentation de l'information financière

Le manuel est disponible sur le site Internet du MAMR depuis la fin de l'année 2005. Plusieurs personnes l'ont consulté et les commentaires reçus sont dans l'ensemble très positifs.

### 2 - Modification dans l'établissement du taux global de taxation

Tous les changements proposés ont été acceptés par le Ministère. À cet effet, le projet de loi n° 21, déposé en mai dernier, introduit dans la loi sur la fiscalité municipale les nouveaux articles 261.5.1 à 261.5.15. Les modifications s'appliqueront à compter de l'exercice financier 2007. Consultez à cet effet les articles 72 et 94 du projet de loi.

### 3 - Date de transmission des rapports financiers

Compte tenu de l'entrée en vigueur, en 2007, des notions relatives au périmètre comptable, le Ministère étudie la possibilité de reporter du 15 au 30 avril la date limite pour la transmission des rapports financiers des municipalités, afin d'éliminer l'incohérence avec les lois sur les sociétés de transport en commun, qui exigent que ces dernières transmettent leurs rapports au plus tard le 30 avril. Dossier à suivre...

### 4 - Allègement en matière de règlement d'emprunt

Afin de répondre à la demande de plusieurs municipalités, le MAMR propose dans le projet de loi n° 21 deux types de solution pour alléger le processus relatif à l'approbation des règlements d'emprunt. L'une d'elle consiste à permettre à un plus grand nombre de municipalités de se doter d'un fonds de roulement tandis que l'autre vise à accorder à toutes les municipalités la possibilité d'adopter un règlement d'emprunt parapluie pour des dépenses en immobilisations (sous réserve de certaines limites pour les municipalités de moins de 100 000 habitants).

### 5 - Fiscalité agricole

On nous a informé que suite à une décision du conseil des ministres prise le 21 décembre dernier, dans le cadre des négociations concernant l'utilisation des sentiers de motoneige, certaines modifications seront apportées à la fiscalité municipale concernant les exploitations agricoles enregistrées (EAE). À compter de 2007, les municipalités seront, entre autres, impliquées dans la gestion du remboursement de taxes des exploitations agricoles. Bien que nous ayons fait part au Ministère que cela représentait encore une charge administrative supplémentaire pour les municipalités, il semble que nous devrions vivre avec cette décision !

### Voici ce que nous savons à ce jour :

\* L'article 58 du projet de loi n° 21 introduit la possibilité pour une municipalité d'utiliser un taux particulier de taxe foncière pour les immeubles agricoles. Ce taux doit être égal ou inférieur au taux de base. À cet effet, il est important de noter qu'en vertu de l'article 53 du projet de loi, si une EAE se retrouve dans un immeuble non résidentiel, le taux varié non résidentiel s'appliquera à la valeur de l'immeuble EXCLUANT celle de l'EAE. L'évaluation relative à l'exploitation agricole sera alors imposable au taux agricole, s'il a été adopté, ou au taux de base dans le cas contraire. (suite à la page 3)

### ~ RENOUVELLEMENT DE VOTRE ADHÉSION ~

Il est toujours temps de renouveler votre cotisation annuelle à titre de membre de l'A.G.F.M.Q. Cette cotisation, de 230 \$ plus les taxes, s'applique pour l'exercice 2006-2007. De plus, n'hésitez pas à promouvoir votre association auprès de vos collègues et connaissances du milieu municipal.

Si malheureusement, vous aviez décidé de ne pas renouveler votre adhésion à l'association, nous vous serions reconnaissants de nous faire connaître les motifs de votre non-renouvellement par retour du courrier ou par courriel au [agfmq@agfmq.com](mailto:agfmq@agfmq.com)

Merci et au plaisir de se voir au congrès.

- \* Des changements seront introduits dans le rôle d'évaluation foncière des municipalités ainsi que dans le sommaire de rôle ;
- \* Les municipalités du Québec devront, à compter de 2007, accorder un crédit de taxes aux propriétaires des immeubles concernés. Ce crédit remplacera les remboursements de taxes foncières et scolaires auxquels ils avaient droit en présentant une demande en ce sens au MAPAQ (voir le projet de loi n° 24).
- \* Le MAPAQ transmettra aux municipalités, à l'automne 2006, une liste des immeubles concernés ainsi que le pourcentage de crédit de taxes qui devra leur être accordé sur la facture de taxes annuelle de 2007. Si des ajustements sont nécessaires par la suite, ils seront appliqués l'année subséquente ;
- \* Les municipalités devront transmettre une demande de remboursement au MAPAQ dans les 30 jours qui suivent l'expédition des factures de taxes. Le remboursement devrait s'effectuer en avril ;
- \* Dans plusieurs municipalités, des modifications devront être apportés aux logiciels de taxation afin de pouvoir établir et accorder ces crédits.

### Plusieurs questions demeurent cependant en suspens :

- \* Dans les régions où il y a eu création d'une agglomération, qui devra appliquer le crédit ? La ville centrale, en diminution des taxes d'agglomération facturées ? La ville reconstituée, en réduction des taxes de proximité? Ou les deux, mais alors dans quelles proportions ?
- \* Devrons-nous considérer ces crédits comme une diminution des revenus de taxation et le remboursement du MAPAQ comme une subvention ? Si oui, quels seront les effets sur le calcul du TGT ?
- \* Si le MAPAQ ne verse pas les montants à la date prévue, les municipalités pourront-elles facturer les intérêts et pénalités applicables ?
- \* Qui répondra aux questions des contribuables concernant ces crédits ?

Ces questions ont été posées aux représentants du Ministère. Nous vous tiendrons informés des développements.

Jean Mignault, CA

## PACTE FISCAL

L'aventure de la négociation du pacte fiscal est maintenant terminée. L'entente a été signée en avril dernier dans le cadre des assises annuelles de l'UMQ.

Pour ceux et celles qui n'auraient pas encore pris connaissance des détails de l'entente, nous vous invitons à consulter le site du MAMR au <http://www.mamr.gouv.qc.ca/accueil.asp>, sous la rubrique « Finances-Fiscalité-Évaluation foncière / Fiscalité / Partenariat fiscal et financier ».

Vous y trouverez, en plus d'une présentation des faits saillants, le texte intégral de l'entente signée. Sous l'onglet « Montants estimés », vous pourrez également connaître l'impact financier estimé pour votre municipalité.

En général, le monde municipal s'est montré très satisfait de cette nouvelle entente d'une durée de 7 ans qui couvre les exercices financiers 2007 à 2013 inclusivement.

### **Les états financiers des municipalités...une nouvelle image à l'horizon.**

Depuis quelques années, le monde de la comptabilité municipale est en constante évolution. Après la mise en place du coût des services municipaux et l'introduction du poste « montant à pourvoir dans le futur », il faut prévoir pour les états financiers de l'année de 2007 la mise en place des nouvelles normes comptables reliées à la comptabilisation des avantages sociaux futurs ainsi que l'ajout aux états financiers de certains organismes que nous retrouvons à l'intérieur de notre périmètre comptable.

Récemment, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié un énoncé de principes concernant l'établissement d'un modèle de présentation de l'information pour les états financiers des organismes gouvernementaux (incluant les municipalités). Selon le CCSP, l'application de ce modèle implique un système de comptabilité d'exercice intégrale et un jeu d'états financiers plus complet qui met moins l'accent sur le surplus ou le déficit accumulé et davantage sur le principe de la dette nette. La mise en place de ce nouveau modèle est prévue dès l'année 2008 ou au plus tard 2009. Pour ce faire, le Ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) a formé un groupe de travail constitué de représentants de diverses organisations municipales et d'ordres professionnels.

#### **Mandat du groupe de travail sur la présentation des états financiers**

Le mandat vise à préparer un modèle de présentation de l'information financière municipale conforme à celui préconisé par le CCSP, et ce, tout en considérant le cadre légal régissant les organismes municipaux du Québec. Les travaux du groupe de travail comprennent les éléments suivants :

- Établir les distinctions entre les normes de présentation du CCSP et celles actuellement applicables par les organismes municipaux du Québec.
- En considérant le contexte légal des municipalités, établir les contraintes d'application du modèle proposé par le CCSP.
- Proposer un modèle qui répondra aux exigences du CCSP et du contexte légal municipal et en vérifier son application à partir de cas concrets.
- Proposer les solutions pour la mise en œuvre des nouvelles normes de présentation.

Le groupe de travail prévoit terminer ses travaux d'ici la fin de la présente année.

#### **États financiers proposés**

Le nouveau modèle proposé par le CCSP comprend quatre états financiers. Parmi ces derniers, nous retrouverons les éléments suivants :

##### **État de la situation financière (anciennement le bilan)**

Selon cet état financier, il est important de faire la distinction entre les actifs financiers et non financiers d'une municipalité. Les actifs non financiers comprennent tous les biens immeubles ou durables, les frais payés d'avance et les biens consommables (stock de fourniture) alors que les actifs financiers incluent l'encaisse, les placements, les débiteurs et les stocks destinés à la revente.

Ainsi, la notion de la dette nette correspond à la différence entre les actifs financiers et l'ensemble des passifs de la municipalité (incluant les dettes à long terme). La dette nette constituera un indicateur des revenus futurs nécessaires pour couvrir les coûts des activités passées. Les actifs non financiers seront présentés en réduction de la dette nette pour obtenir en bout ligne le surplus accumulé.

##### **État des résultats**

La principale modification reliée au modèle proposé consiste à inclure à l'intérieur des résultats financiers annuels la charge reliée à la consommation des actifs non financiers (amortissement). La dépense d'amortissement devra être ventilée selon les différentes fonctions municipales. Conséquemment, le groupe de travail devra trouver une façon de concilier les surplus fiscaux par rapport aux surplus comptables.

Enfin, dans le modèle proposé par le CCSP, il est prévu que les prévisions budgétaires devront être présentées de la même manière que les résultats réels comptables de l'exercice.

Les éléments ci-dessus ne constituent que quelques sujets de discussion reliés aux changements proposés. Les personnes désirant obtenir de plus amples informations sur le modèle proposé peuvent consulter un document provenant du CCSP intitulé « 20 Questions sur la présentation de l'information financière des gouvernements ». Pour ce faire, il suffit de se rendre sur le site Internet suivant : [www.icca.ca/secteurpublic](http://www.icca.ca/secteurpublic).

Entre-temps, le groupe de travail poursuivra ses rencontres afin d'identifier les principales recommandations qui seront soumises au comité consultatif des finances municipales (CCFM) pour approbation.

Bonne lecture !

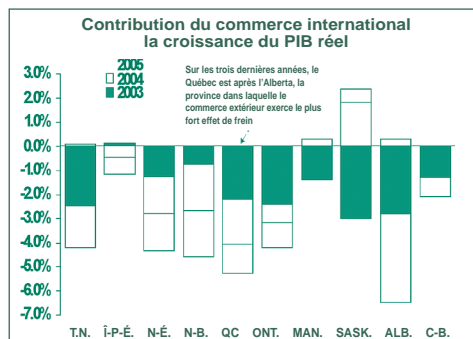
André Côté, c.a. - Représentant de l'AGFMQ



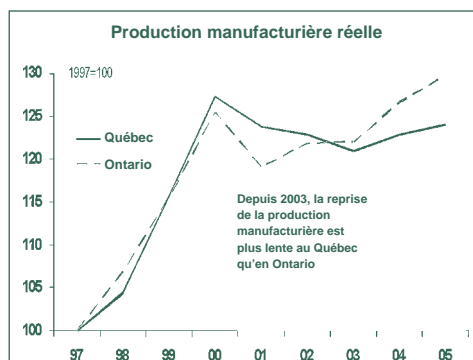
## Par : Études économiques de la Financière Bourse Nationale

De 2003 à 2005, le Québec a connu un taux de croissance économique modeste, soit un rythme annuel moyen de 2,2 % pour le PIB réel. Cette période correspond à l'ascension du dollar canadien. Il y a là plus qu'une coïncidence.

En effet, durant cette période, la demande intérieure finale a crû en termes réels au rythme fort respectable de 3,5 %. L'écart entre la croissance du PIB et celle de la demande intérieure s'explique essentiellement par la réduction du solde commercial international. Celui-ci a en effet retranché chaque année en moyenne 1,8 % à la croissance économique au cours de la période, au cours de laquelle les exportations ont diminué de 0,4 % et les importations ont crû de 2,7 %, toujours à rythme annuel. En fait, après l'Alberta, le Québec est la province où le solde commercial international a le plus retranché à la croissance économique. N'ayant pas joui en contrepartie d'un boom d'investissements comparable à ce qu'a vécu l'Alberta, il n'est pas exagéré de dire que le Québec est la province qui a le plus souffert de l'appréciation du dollar canadien.



De plus, on constate une reprise plus lente au Québec qu'en Ontario de la production manufacturière depuis son creux de 2003. De 2003 à 2005, la production ontarienne a crû de 5,5 %, contre 2,5 % au Québec. Fait à noter, le secteur du matériel de transport a contribué également à la croissance de la production manufacturière dans les deux provinces, l'avancée de la production québécoise de produits aéronautiques ayant compensé celle de l'industrie automobile en Ontario. Il y a trois raisons principales au retard du Québec. Premièrement, l'industrie des textiles, vêtements et produits en cuir, dont la production a reculé de 17 % dans chacune des deux provinces, est beaucoup plus présente au Québec, y comptant pour 7 % de la production manufacturière contre 2 % en Ontario. Deuxièmement, la production de produits en bois et de meubles a reculé de 2 % au Québec, alors qu'elle a progressé de 9 % en Ontario. Troisièmement, le secteur des aliments, boissons et tabac a connu une croissance de 8 % en Ontario, alors qu'il a stagné au Québec.



La nécessité pour le secteur manufacturier de rehausser sa productivité s'est soldée au Québec par la perte de 45 000 emplois manufacturiers, soit 7,1 % de l'effectif, entre le sommet de mai 2004 et avril 2006. Toutefois, le marché du travail ne s'est pas si mal comporté, avec la création en parallèle de 102 700 emplois dans les autres secteurs, dont 17 700 dans la construction (hausse de 10,6 % de l'effectif), 17 900 dans le commerce, 20 000 dans les services aux entreprises, 23 700 postes dans l'enseignement et 16 800 dans le secteur financier, immobilier et de la location. Toutefois, l'emploi n'a fait montre d'aucun progrès au cours des quatre premiers mois de 2006.

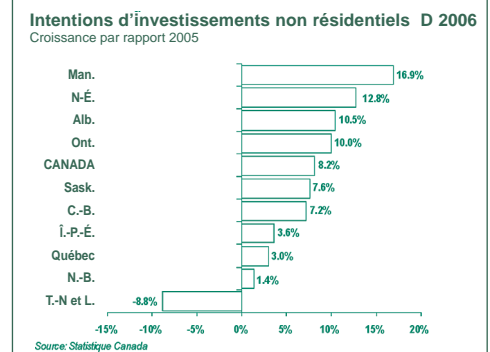
Notre prévoyons un dollar canadien qui continuera de s'apprécier, avec un taux de change moyen 0,90 \$US en 2006 et de 0,96 \$US en 2007. De plus, nous appréhendons un ralentissement de la croissance économique aux États-Unis dû au ralentissement déjà perceptible du marché immobilier, qui freinera l'enrichissement des ménages. Ces raisons nous amènent à penser que le solde commercial international va continuer de freiner la croissance en 2006 et 2007.



Au plan intérieur, nous nous attendons à un certain repli de la construction résidentielle. Cela n'est pas nécessairement une mauvaise nouvelle, car il est apparu que le rythme de construction de logements collectifs, surtout les condos et les résidences pour personnes âgées, dépassait la capacité d'absorption du marché dans le Grand Montréal.

Toutefois, les intentions d'investissements pour 2006 révélées par le sondage annuel de Statistique Canada ont été décevantes. Le secteur privé ne prévoit rehausser le budget consacré à l'investissement que de 1,7 %. Le secteur public prévoit contribuer davantage avec une croissance de 5,2 %.

Finalement, malgré les mesures fiscales du dernier budget fédéral, nous nous attendons à un certain ralentissement des dépenses de consommation en 2006, dû à un relèvement du taux d'épargne qui fut à un creux historique en 2005. Pour toutes ces raisons, nous prévoyons une croissance économique de 1,7 % en 2006. Le lancement de nouveaux projets hydroélectriques et le début de la construction de nouveaux hôpitaux à Montréal devraient, entre autres, contribuer à rehausser la croissance économique à 2,3 % en 2007.



### RAPPEL : COLLOQUE ANNUEL 2006

Comme vous le savez probablement déjà, notre événement aura lieu les 12, 13, 14 et 15 septembre prochain à l'Hôtel Sacacomie de St-Alexis-des-Monts. Pour connaître le programme et vous inscrire, consultez le site Web de l'Association : [www.agfmq.com](http://www.agfmq.com) ou contactez-nous au (514) 499-1130.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION 2005 - 2006



Avant : Gaëtan Vandal, Nathalie Deneault, Janick Lemieux, Vincent Vu, François Poulette  
Arrière : Danik Salvail, Gilles Belisle, Jean Mignault, Pierre Bouchard, André Côté  
Absents : Lyne Ouellet, Céline Bussièrès, Sylvie Jean



**FINANCIÈRE  
BANQUE NATIONALE**